

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 4 avril 2016, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Daniel Fortin.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 7 et 17 mars 2016.
3. Présentation du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2015.
4. Avis de motion pour un projet de règlement concernant la collecte des plastiques agricoles.
5. Avis de motion pour un projet de règlement pour augmenter le fonds de roulement.
6. Avis de motion pour un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile.
7. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 2009-02, afin de modifier le taxe municipale pour le 9-1-1, laquelle est augmentée de 0.40 \$ à 0.46 \$ à compter du 1^{er} août 2016.
8. Délégation à la MRC de l'Érable pour les procédures d'appel d'offres pour le contrat de la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables.
9. Autorisation pour demander des soumissions pour la collecte des plastiques agricoles.(1^{er} juin)
10. Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.
11. Demande de dérogation mineure de M. Renaud Bergeron et Mme Angèle Charest.
12. Demande de dérogation mineure de Mme Josée Létourneau.
13. Demande à la CPTAQ par M. Jean-Yves Martineau.
14. Présidence du Comité consultatif d'urbanisme.
15. Balayage des rues et vidanges de quelques regards d'égout pluvial.
16. Période de questions de l'assistance.
17. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour 2015.
18. Approbation des états financiers 2015 de l'OMH de Laurierville.
19. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ 2016.
20. Travaux dans les emprises du ministère des Transports.
21. Autorisation pour la location, au besoin, d'une niveleuse pour l'entretien des chemins municipaux en gravier.
22. Achat d'asphalte froid en sacs.
23. Demande de M. Gilles Bissonnette pour sous-louer une partie du lot 306-P.
24. Demande pour autoriser la circulation de VTT sur le rue Grenier Est.
25. Fête des camps de jour de la MRC de l'Érable.
26. Choix du groupe musical pour l'activité Jeudis en chansons du 7 juillet 2016.
27. Invitation à la Soirée Hommage 12-18 du 4 juin à Villeroy.
28. Invitation au souper-soirée « Hommage aux bénévoles » du Centre d'action bénévole de l'Érable du 14 avril prochain.
29. Demande d'aide financière pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec pour la Fête nationale.
30. Demande de commandite dans le cadre du Relais pour la vie. (Julie et Diane)

31. Demande de la salle municipale par Mme Carole Godbout pour concert de piano.
32. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
33. Correspondance.
34. Approbation des comptes.
35. États des revenus et dépenses au 31 mars 2016.
36. Varia. (Déploiement du câble en milieu rural).
37. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2016-078

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2016-079

Approbation des procès-verbaux du 7 et 17 mars 2016.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 7 et 17 mars 2016, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2016-080

Dépôt du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2015, par M. Joël Minville, c.a..

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte tel que présenté par M. Joël Minville, c.a., de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, le rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2015, lequel indique un déficit d'exercice de 8 432 \$, laissant ainsi un surplus accumulé, à cette date, au montant de 133 165 \$. De plus, nous retrouvons un solde non affecté de 17 817 \$ au fonds de roulement.

Adoptée

Avis de motion pour un projet de règlement concernant la collecte des plastiques agricoles.

M. Martin Samson, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, un règlement fixant les tarifs pour le service de récupération du plastique agricole aux exploitations agricoles enregistrées utilisant ce type de plastique.

Avis de motion pour un projet de règlement augmentant le fonds de roulement.

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, un projet de règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement de la municipalité de 40 000 \$ à 60 000\$, à même le surplus accumulé.

Avis de motion pour un projet de règlement décrétant un emprunt pour des travaux de voirie sur le chemin de la Grosse-Ile.

M. Luc Côté, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de voirie sur une partie du Chemin de la Grosse-Ile, soit la partie située entre le pont de la Grosse-Ile et le 342 Chemin de la Grosse-Ile.

Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

M. Martin Samson, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2009-02 afin de décréter que la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, soit de 0.46 \$ au lieu de 0.40 \$, et ce, à partir du 1^{er} août 2016.

Résolution : 2016-081

Délégation à la MRC de l'Érable pour les procédures d'appel d'offres pour le contrat de la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables.

Attendu que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2016;

Attendu que la MRC de l'Érable a formé un comité de matières résiduelles qui a exploré plusieurs scénarios possibles en lien avec le renouvellement des contrats;

Attendu que le comité des matières résiduelles de la MRC de l'Érable, propose de réunir les municipalités ensemble pour procéder à un appel d'offres commun en confiant la responsabilité à la MRC de l'Érable;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville délègue à la MRC de l'Érable, la responsabilité de procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables, pour une période de 3 ans, soit 2017, 2018 et 2019.

Que la municipalité de Laurierville conserve la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de l'Érable.

Que la municipalité de Laurierville s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres.

Adoptée

Résolution : 2016-082

Autorisation pour demander des soumissions pour la collecte des plastiques agricoles.

Attendu que le coût de la collecte et le traitement du plastique agricole est admissible au programme de compensation de la collecte sélective de Recyc-Québec;

Attendu qu'une faible quantité du plastique agricole est présentement récupérer, ce dernier étant enterré, brûlé ou mis à la poubelle;

Attendu qu'une récupération plus importante du plastique agricole pourrait permettre à la municipalité d'obtenir une compensation plus élevée de la part de Recyc-Québec;

Attendu que les municipalités de Lyster, Inverness et Sainte-Sophie, désirent également implanter le service de collecte du plastique agricole sur leur territoire;

Attendu qu'une demande de soumissions de façon simultanée des municipalités de Laurierville, Lyster, Inverness et Ste-Sophie pourrait engendrer des économies;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos d'implanter le service du plastique agricole pour les exploitations agricoles enregistrées, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation à 2 entreprises pour la collecte du plastique agricole.

Qu'il est prévu que la collecte du plastique agricole soit implantée à partir du 1^{er} juin 2016.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions pour 2016, soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2016, et pour l'année 2017.

Adoptée

Résolution : 2016-083

Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de renouveler la marge de crédit variable de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, au montant de 150,000\$. Ce montant sera versé, au besoin, par tranche de 1,000 \$ ou de multiple de 1,000 \$, et devra être valide jusqu'au 30 avril 2017. La marge de crédit sera remboursable dès les entrées de fonds.

Le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés, si nécessaire, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2016-084

Demande de dérogation mineure de M. Renaud Bergeron et Mme Angèle Charest.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, soumise par M. Renaud Bergeron et Mme Angèle Charest pour la construction d'un bâtiment accessoire, et localisée comme suit : 143 rue Grenier, dans la zone 7S au plan de zonage;

Attendu que les articles visés par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage, sont les articles 5.6.1.4 et 6.4.3.1 concernant respectivement la hauteur des murs latéraux et la superficie d'un bâtiment accessoire;

Attendu qu'une dérogation mineure est demandée pour les points suivants :

- 1) La hauteur prévue des murs latéraux sont de 11 pieds et 2 pouces (3,40 mètres), alors que le règlement de zonage indique une hauteur maximum des murs latéraux de 10 pieds et 2 pouces (3.1 mètres), pour une dérogation de 1 pied (0.30 mètre).
- 2) La superficie prévue du bâtiment accessoire est de 840 pieds carrés (78.08 mètres carrés), alors que le règlement de zonage indique une superficie maximum de 720 pieds carrés (67 mètres carrés), pour une dérogation de 120 pieds carrés (11.15 mètres carrés).

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 4 avril 2016 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Renaud Bergeron et Mme Angèle Charest;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Renaud Bergeron et Mme Angèle Charest, telle que présentée.

Adoptée

Résolution : 2016-085

Demande de dérogation mineure de Mme Josée Létourneau.

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité de la Paroisse de Sainte-Julie, soumise par Mme Josée Létourneau, et localisée comme suit : 320 chemin de la Grosse-Ile, dans la zone 2A du plan de zonage. Les articles visés par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage, sont les articles 5.1 à 5.1.6 concernant la marge de recul avant.

Attendu qu'un certificat de localisation a été réalisé pour la propriété, et qu'une dérogation mineure est demandée pour les points suivants :

- 1) Une partie de la résidence est située à 12.02 mètres du chemin privé, alors que le règlement de zonage indique une marge de recul minimum de 15 mètres, pour une dérogation de 2.98 mètres.
- 2) Un bâtiment accessoire est situé à 7,49 mètres du chemin privé, alors que le règlement de zonage indique une marge de recul avant minimum de 15 mètres également, pour une dérogation de 7,51 mètres. Le bâtiment était utilisé comme chenil.

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 4 avril 2016 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Josée Létourneau.

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Josée Létourneau, telle que présentée, à la condition que le bâtiment accessoire ne soit pas utilisé comme chenil, car cet usage est interdit dans la zone 2A depuis 2012.

Adoptée

Résolution : 2016-086

Demande à la CPTAQ par M. Jean-Yves Martineau.

Attendu que M. Jean-Yves Martineau du 130 avenue Renaud, désire construire une résidence sur une partie du lot numéro 223 situé au 1000 route 116, anciennement la propriété de M. Jean-Pierre Gohier;

Attendu que ce terrain est situé en zone agricole;

Attendu que M. Martineau désire présenter une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour construire une résidence à cet endroit;

Attendu que la municipalité doit faire connaître sa recommandation en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité ne peut appuyer la demande de M. Martineau pour la construction d'une résidence au 1000 route 116, car le terrain est situé dans la zone 6A du plan de zonage de l'ex municipalité de Sainte-Julie, et que selon la grille des spécifications accompagnant ledit plan de zonage, la construction résidentielle est interdite dans cette zone.

Que la municipalité ne peut modifier la grille des spécifications, afin de permettre la construction résidentielle dans la zone 6A, car le nouveau schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable interdit la construction résidentielle en zone agricole, sauf dans les ilots déstructurés, et que le terrain de M. Martineau au 1000 route 116, ne fait pas partie des ilots déstructurés.

Adoptée

Résolution : 2016-087

Présidence du Comité consultatif d'urbanisme.

Attendu que la municipalité doit nommer un président du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme suggèrent le nom de M. Karl Côté pour agir comme président du Comité, lequel assume ce poste depuis 2 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, de nommer M. Karl Côté à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, pour un second mandat de 2 ans, soit jusqu'au 4 avril 2018.

Adoptée

Résolution : 2016-088

Balayage des rues et vidanges de quelques regards puisards.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de louer les services du balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, pour le balayage des rues, au tarif horaire de 168.00 \$, taxes non incluses. Ce prix inclut l'opérateur du balai mécanique.

Que les travaux de balayage de rues soient effectués vers le milieu du mois de mai.

Que le nombre d'heures estimées pour les travaux est d'environ 20 heures, pour un déboursé de 3 360 \$, taxes non incluses.

Que ce conseil autorise également le nettoyage de quelques regards-puisards d'égout pluvial, avec le balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, au tarif horaire de 168.00 \$.

Que le nombre d'heures estimées pour le nettoyage des regards-puisards d'égout pluvial est d'environ 8 heures, pour un déboursé de 1 344 \$, taxes incluses.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Claude Poulin concernant la construction de petits bâtiments accessoires construits sans permis, que la MRC de l'Érable, pourrait déclarer à la municipalité, lors des visites des propriétés par le service d'évaluation.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que depuis quelques années, le service d'évaluation avise la municipalité lorsqu'il constate qu'un bâtiment s'est ajouté sur une propriété. L'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité peut par la suite faire le suivi approprié.

- Intervention de Mme Karine Couture concernant la sécurité des piétons qui utilisent la route Provencher dans le secteur de la rue des Jonquilles, ainsi que la présence de VTT dans le secteur.

Le maire informe Mme Couture que la municipalité prévoit effectuer, en 2016, le pavage de l'accotement du côté Est de la Route Provencher, soit entre le pont du ruisseau Paradis et la rue du Boisé, ainsi que d'installer un indicateur de vitesse près de la rue du Boisé, afin d'inciter les automobilistes à ralentir. Pour la présence de VTT, Mme Couture peut communiquer avec la Sûreté du Québec, qui pourra intervenir au besoin, en vertu du Code de la sécurité routière.

Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, comme exigé à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Un avis public sera publié dans le journal Le Poliquin du 8 avril prochain, ainsi que sur le site internet de la municipalité, à l'effet que le bilan est affiché au bureau municipal, et que les utilisateurs du service d'aqueduc de la municipalité, peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

Résolution : 2016-089

Approbation des états financiers 2015 de l'OMH de Laurierville.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte le déficit établi aux états financiers de l'Office municipal d'habitation de Laurierville pour l'année 2015, tel que préparés par la firme comptable, Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, au montant de 52309.00 \$. Le déficit est partagé comme suit : soit 90% par la Société d'Habitation du Québec, représentant un montant de 47 078 \$, et 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 5 231.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2016-090

Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra à Québec, les 15, 16 et 17 juin 2016.

Que le coût d'inscription est de 578.32 \$, taxes incluses.

Que les frais de déplacements et de séjours seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

Résolution : 2016-091

Travaux dans les emprises du ministère des Transports.

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité, durant l'année 2016, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ), et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016.

Que la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

Que la municipalité nomme M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée

Résolution : 2016-092

Location niveleuse pour l'entretien des chemins.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à louer, au besoin, les services d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien des chemins municipaux en gravier, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2016.

Que les frais de location d'une niveleuse pour la période susmentionnée sont d'environ 6 000 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2016-093

Achat d'asphalte froid en sacs.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à faire l'achat d'un maximum de 6 palettes de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid, pour les diverses réparations mineures du pavage sur les chemins municipaux durant la période estivale 2016.

Que le coût pour la fourniture d'une palette de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid est d'environ 740.00 \$, taxes incluses, pour un déboursé total de 4440.00 \$ pour la fourniture de 6 palettes.

Adoptée

Résolution : 2016-094

Demande de M. Gilles Bissonnette pour sous-louer une partie du lot 306-P.

Attendu que la municipalité de Laurierville loue à M. Gilles Bissonnette une superficie d'environ 5 acres du lot numéro 306-P, laquelle superficie est située au sud-est de la rivière Noire;

Attendu que M. Bissonnette utilise présentement environ 3 acres pour la culture du bleuet;

Attendu que M. Bissonnette s'adresse au conseil municipal pour demander l'autorisation de sous-louer, pour une année ou deux, la partie inutilisée à M. Réjean Bergeron, propriétaire du lot voisin, soit le lot numéro 305-P;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette à sous-louer une partie du lot 306-P, soit environ 2 acres à M. Réjean Bergeron, pour un an ou deux.

Adoptée

Résolution : 2016-095

Demande pour autoriser la circulation de VTT sur toute la longueur de la rue Grenier.

Attendu qu'une citoyenne de Laurierville, demande la possibilité de circuler en VTT entre le 156 et le 200 rue Grenier, afin de se rendre au poste d'essence;

Attendu que la circulation des VTT est présentement autorisée sur la rue Grenier entre le 102 et le 156 rue Grenier, soit jusqu'au poste d'essence, afin que les utilisateurs du sentier de véhicules tout terrain, lequel arrive à la partie village par le Rang 8 ouest, puissent se rendre au poste d'essence;

Attendu que la municipalité pourrait prolonger le sentier de VTT par résolution, pourvu qu'une signalisation appropriée soit installée;

Attendu que pour le seul secteur compris entre le 156 rue Grenier et le 200 rue Grenier, 9 panneaux et 7 panonceaux doivent être installés pour une signalisation conforme à la Loi;

Attendu qu'une réponse positive à la présente demande risque d'entraîner des demandes pour les autres secteurs de la municipalité;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil n'est pas favorable de permettre la circulation de VTT entre le 156 et le 200 rue Grenier, ni pour d'autres secteurs de la partie urbaine de la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2016-096

Fête des camps de jour de la MRC de l'Érable.

Attendu que les gestionnaires des camps de jour des municipalités de la MRC de l'Érable désirent offrir aux enfants inscrits dans les camps de jour, une grande fête qui soulignera la fin de l'été 2016;

Attendu que cette fête se tiendrait à la Polyvalente La Samare de Plessisville du jeudi 11 août 10h00 jusqu'au vendredi 12 août à midi;

Attendu que chaque gestionnaire de camp de jour doit présenter cette activité à son conseil municipal, pour approbation;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil est en faveur de la proposition des gestionnaires des camps de jour des municipalités de la MRC de l'Érable, à l'effet d'offrir aux enfants fréquentant les camps de jour, une fête commune avec jeux et activités diverses, les 11 et 12 août prochain à Plessisville.

Adoptée

Résolution : 2016-097

Choix du groupe musical pour l'activité Jeudis en chansons du 7 juillet 2016.

Attendu que dans le cadre de la série de spectacles des Jeudis en chansons du Centre-du-Québec, la municipalité recevra une subvention de 600 \$ de la part de la Société St-Jean-Baptiste Centre-du-Québec;

Attendu que la municipalité doit confirmer le choix de l'artiste ou du groupe avant le 15 avril prochain;

Attendu que le spectacle des Jeudis en chansons est prévu le 7 juillet prochain pour Laurierville;

Attendu que Mme Julie Bernard, conseillère, et Mme Joannie Lamothe, coordonnatrice en loisirs, suggère la candidature du groupe musical « Transistor » de M. Nicolas Côté de Laurierville;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la candidature du groupe musical « Transistor » de M. Nicolas Côté, et ce, au prix de 450.00 \$, incluant la location du matériel pour le son.

Que la durée du spectacle est de 1h30, soit de 19h30 à 21h00, lequel se déroulera sur le perron de l'église par beau temps, ou à la salle municipale en cas de mauvais temps.

Adoptée

Résolution : 2016-098

Soirée Hommage 12-18.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil commande 2 billets pour la 14^e édition de la soirée Hommage 12-18, afin de souligner l'importante implication de plusieurs adolescents dans leur municipalité.

Que la soirée Hommage 12-18 se déroulera le 4 juin prochain à 18h00, à la salle Firmin-Roy de Villeroy.

Que le coût du billet est de 17.00 \$ par personne, pour un déboursé de 34.00\$

Adoptée

Résolution : 2016-099

Billets pour le souper-soirée « Hommage aux bénévoles ».

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité achète 2 billets pour l'activité souper-soirée « Hommage aux bénévoles », organisé par le Centre d'action bénévole de l'Érable, le jeudi 14 avril prochain à Princeville.

Que le coût pour chaque billet est de 25.00 \$, pour un déboursé de 50.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2016-100

Demande d'aide financière pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec pour la Fête nationale.

Attendu que la Société St-Jean Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ), mandataire de la Fête nationale, s'adresse à la municipalité pour contribuer au programme de reconnaissance des bénévoles qui œuvrent dans toutes les municipalités pour l'organisation de la Fête nationale;

Attendu que la SSJBQC demande un don de 100 \$ pour le programme de reconnaissance, lequel montant sera bonifié par un don équivalent par la SSJBQC, puis remis sous forme de cadeaux à nos bénévoles locaux;

Attendu que la municipalité invite annuellement, les organisateurs bénévoles de la Fête nationale à son souper des Fêtes en guise de remerciements pour leur implication;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos de verser un don de 100 \$ à la SSJBCQ pour son programme de reconnaissance, attendu que la municipalité souligne déjà l'implication de ces bénévoles, incluant ceux qui organisent les activités de la Fête nationale.

Adoptée

Résolution : 2016-101

Participation financière à l'activité Relais pour la vie.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 500.00 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer, dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie », qui se déroulera dans la nuit du 18 au 19 juin 2016 à Plessisville.

Qu'un premier chèque au nom de la Société canadienne du cancer, au montant de 250.00 \$, soit remis à l'équipe de Mme Diane St-Pierre qui participera à l'activité Relais pour la vie, et un deuxième chèque au nom de la Société canadienne du cancer, également au montant de 250.00 \$, soit remis à l'équipe de Mme Julie Bernard pour le même événement.

Adoptée

Résolution : 2016-102

Demande de la salle municipale par Mme Carole Godbout pour concert de piano.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que Mme Carole Godbout utilise la salle municipale gratuitement, le dimanche 12 juin prochain, pour un concert de piano offert par ses élèves.

Que le concert de piano est accessible à toute la population.

Adoptée

Résolution : 2016-103

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Offre de service de la Maison du CLDI de l'Érable pour le déchetage des documents en toute confidentialité.
- Invitation de Me Pier-Olivier Fradette, de Lavery avocats, à un atelier sur la liberté des municipalités dans la rédaction des contrats, le mardi 26 avril 2016 de 12h00 à 13h30 à Laurier-Station. L'activité est gratuite et comprend le dîner.

Le directeur général participera à cet atelier.

- Communiqué de la députée d'Arthabaska, Mme Sylvie Roy, concernant son intervention auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, lequel s'est engagé à maintenir le service de radiologie et de laboratoire au CLSC de l'Érable.
- Demande de M. Sylvain Labrecque, préfet de la MRC de l'Érable, concernant le titre « ambassadeur de l'Érable » que la MRC de l'Érable en collaboration avec la Table de concertation pour les aînées de

l'Érable, désire remettre à une personne aînée du territoire, dans le cadre de la Journée internationale des aînés, le vendredi 7 octobre prochain. M. Labrecque demande que chaque municipalité soumette une candidature, et par la suite, un seul ambassadeur sera honoré au niveau de la MRC de l'Érable. La date limite pour soumettre une candidature est le 30 juin 2016.

Le directeur général demandera l'avis du club FADOQ de Laurierville, pour soumettre une candidature dans le cadre de ce prix.

- Lettre de M. Rick Lavergne, directeur général de la MRC de l'Érable, pour aviser la municipalité que suite à l'achat par PG Solutions de l'entreprise SMI, la MRC de l'Érable est dans l'obligation de migrer du logiciel en évaluation de SMI à celui de PG Solutions, ce qui implique que la municipalité devra, en 2017, migrer également du logiciel de permis de SMI vers celui de PG Solutions.
- Invitation à participer à la 32^e édition du cocktail-bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 18 mai prochain à Victoriaville. Le coût par personne est de 125.00 \$.

Aucune délégation à ce cocktail-bénéfice.

- Le directeur général informe les membres du conseil que des cyclistes seront de passage à Laurierville le 29 mai prochain, au nom de la Fédération québécoise des sports cyclistes, pour sensibiliser la population au port du casque à vélo ainsi qu'au risque de traumatisme crânien. Les cyclistes vont parcourir un total de 500 km en 3 jours.

Liste des comptes.

Remboursement de taxes : Paiement séparation de terrains	1,503.08
Féd. des caisses : Essence Sonic	2,447.08
Receveur Gén. Canada : Renouvellement licences communications	270.00
Ministre du Revenu : Remises prov. de mars 2016	4,917.71
Receveur Gén. Canada : Remises féd. de mars 2016	1,897.26
Municipalité d'Inverness : Quote-part coordonnatrice loisirs (2 ^e vers)	6,000.00
Postes Canada : Courrier Le Poliquin de mars 2016	99.16
Agence municipale 9-1-1 : Versement pour janvier.	525.42
Croix Bleue : Régime ass.-collectif d'avril 2016	2,002.53
RREMQ : Cotisations de retraite pour mars 2016	1,425.06
Employés : Salaire pour avril 2016 (estimé)	13,725.95
Claire Gosselin : Déplacement et ass. collectives avril 2016	133.82
OMH : Rog. Suppl. au loyer d'avril 2016 (Rés. Provencher)	62.91
Pages Jaunes : Frais pour mars 2016	12.77
Hydro-Québec : Service réservoir d'eau Scott du 26/01 au 29/03/2016	219.53
Hydro-Québec : Service Croix Scott du 26/01 au 29/03/2016	105.35
Hydro-Québec : Service caserne du 23/01 au 24/03/2016	2,451.46
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 23/01 au 24/03/2016	553.53
Hydro-Québec : Service luminaires du 1 au 31 mars 2016	1,087.16
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	3 215.30
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal.	648.40
Hydro-Québec : Service système septique commun.	87.90
Hydro-Québec : Service à la station de pompage.	955.68
MRC de L'Érable :Partage honoraire Vertisoft et prog. Bibliothèque	47.43
Orapé : Cueillette mois de mars 2016	265.60
Petite Caisse : Timbres, frais de poste et matériels garderie	162.95
CSST : Avis de cotisations 2015 et frais de gestion 2016	176.61
Fonds d'information sur le territoire : 4 mutations en mars 2016	16.00
Éditions juridiques FD : Renouvel. 1 an mise à jour Lois municipales	77.70
CQSF : Changer borne réseau sans fil à la bibliothèque.	145.00
Cynthia Mailhot, N.D.A. : conférence et animation avec bibliothèque	300.00
Buropro : Achat de livres pour bibliothèque	333.42

Mégaburo : Matériels bureau	146.89
CRÉ du Centre-du-Québec : Classeurs et déchiqueteuse	575.00
Marius Marcoux : Réparation 2 luminaires	187.64
Vivaco : Matériels édifice, voirie, huile fournaise et essence	3,534.73
Lagacé & Frères : Réparation sur camion à déneigement	3,233.35
Suspension Victo : Courroie camion jaune	70.48
JM Samson : Service du lift (11 et 31 mars) au garage	34.50
Ciments Taschereau : Grille en fonte 29 ½ diamètre	252.95
Bell Canada : Service pour avril.	367.55
Ministre des Finances : Inscription registre véhicules lourds.	68.50
Bell Mobilité : Service pour avril.	85.34
Xérox Canada ltée : Service pour mars.	141.61
Environex : Analyse de l'eau pour mars.	139.81
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mars.	8 040.35
Sable Marco : Asphalte froid (2 palettes).	1 472.36

Résolution : 2016-104

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mars 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 mars 2016 avec comparatif de l'année 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 321 338.06 \$, et des déboursés au montant de 334 508.24 \$, laissant un solde en caisse de 116 929.22 \$.

Varia.

Déploiement du câble en milieu rural.

Le maire, M. Marc Simoneau, informe les membres du conseil, d'une rencontre avec le député de Mégantic-L'Érable, M. Luc Berthold, concernant entre autres, le déploiement du câble (TV, internet, Téléphonie), pour le milieu rural.

Résolution : 2016-105

Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier